

Renseignements sur le client

Numéro de compte CI

Prénom

Nom de famille

Numéro de compte du courtier

Prénom du cotitulaire (le cas échéant)

Nom de famille du cotitulaire (le cas échéant)

Programme de transferts systématiques

Nouveau programme d'APSF

Modification au programme d'APSF actuel

Fréquence : Hebdomadaire* Mensuelle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

Date de début (AAAA / MM / JJ)

*Non disponible pour les comptes de revenu (ex. FRR)

Date de fin (le cas échéant) (AAAA / MM / JJ)

Code du fonds de départ	Nom du fonds	Montant*	Commission (jusqu'à 2 %)	Code du fonds cible	Répartition
2113	Fonds d'épargne à intérêt élevé CI (catégorie A)	\$			\$ ou %
4113	Fonds d'épargne à intérêt élevé CI (catégorie F)				\$ ou %
649	Fonds marché monétaire CI (catégorie A)				\$ ou %
472	Fonds marché monétaire CI (catégorie F)				\$ ou %
					\$ ou %
					\$ ou %

*Montant minimal de 50 \$

Avis

Le programme d'achats périodiques par sommes fixes (APSF) de CI est un programme de transfert systématique de montants d'un fonds à un autre, tels que précisés dans les directives initiales du client, qui s'effectue en rachetant des parts du fonds de départ et en achetant des parts du ou des fonds cibles.

Nous vendons automatiquement des parts ou des actions que vous détenez dans le fonds de départ (de la catégorie ou série et assortie de l'option de frais que vous précisez), et nous transférons le produit dans un autre fonds de votre choix (c.-à-d. le fonds cible) dans des parts ou actions de la même catégorie ou série assortie de la même option de frais. Les fonds de départ et cible doivent être assortis de la même option de frais. Vous pouvez choisir n'importe quel jour du mois pour effectuer de tels transferts. Si la date que vous avez choisie tombe un jour qui n'est pas un jour ouvrable, votre transfert sera effectué le jour ouvrable précédent. Vous pouvez modifier ou annuler le programme en tout temps.

Vous ne payez aucuns frais de rachat lorsque vous transférez des parts ou convertissez des actions que vous aviez achetées avec l'option de frais d'acquisition reportés, mais vous pourriez devoir payer des frais de rachat lorsque vous vendez des parts ou des actions du fonds cible. Si des frais de rachat s'appliquent, nous ferons le calcul en fonction du coût des parts ou des actions originales et de la date à laquelle vous les avez achetées.

Nous vous enverrons une confirmation d'opérations pour le premier transfert automatique effectué dans votre compte, et tous les autres transferts automatiques figureront sur vos relevés semestriels et annuels si vos placements sont effectués au moins une fois par mois, autrement vous recevrez une confirmation d'opérations pour chaque transfert subséquent.

Si vous détenez vos parts ou vos actions à l'extérieur d'un régime enregistré, il se peut que vous réalisiez un gain en capital imposable au moment d'un transfert. Les investisseurs peuvent mettre fin au service d'APSF ou modifier les directives de placement en envoyant de nouvelles directives. Le programme d'APSF à l'égard d'un fonds de départ peut aussi être annulé suite au rachat total des parts du fonds de départ.

En soumettant le formulaire d'APSF, vous autorisez CI à transférer systématiquement le montant indiqué du ou des fonds de départ à ou aux fonds cibles. Le transfert est effectué à la valeur nette applicable des fonds pertinents à la date de la transaction. Si la date de début choisie tombe un jour qui n'est pas un jour ouvrable, le transfert sera effectué le jour ouvrable précédent.

Bien que les fonds communs de placement présentent de nombreux avantages, il est important de se rappeler qu'un placement dans un fonds commun de placement n'est pas garanti. À la différence des comptes de banque ou des certificats de placement garanti, les placements dans les fonds communs de placement ne sont pas garantis par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par aucun autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Les programmes de placement systématiques comme le programme d'APSF ne garantissent pas de profit et n'offrent pas de protection contre les pertes subies en périodes de baisse des marchés. Comme le programme d'APSF effectue des placements sur une base périodique, peu importe les conditions de marché et la fluctuation des prix, vous devriez discuter avec votre conseiller financier pour voir si ce programme vous convient.

Autorisation

Je comprends/Nous comprenons que ces opérations pourraient avoir une incidence fiscale sur les comptes non enregistrés.

Je/Nous, le(s) client(s), reconnais/reconnaissons et confirme/confirmons que j'ai/nous avons pris connaissance et compris les frais, modalités et conditions énoncés dans le prospectus le plus récemment déposé, qui peuvent s'appliquer aux opérations susmentionnées, et je reconnais/nous reconnaissons qu'un prospectus à jour du/des fond(s) cible(s) m'a été, ou me sera envoyé avant que la première transaction ait lieu.

Je, le représentant, ou une autre personne agréée, reconnais et confirme que j'ai expliqué aux clients les frais, modalités et conditions énoncés dans le prospectus le plus récemment déposé, qui peuvent s'appliquer aux opérations susmentionnées, et que je leur ai remis ou fait en sorte que leur soit remis les derniers aperçus du fonds déposés du/des fonds cible(s) avant que la première transaction ait lieu.

Signature du client

Date

Garantie de signature/Approbation du
siège social

Signature du cotitulaire (le cas échéant)

Date

Nom du conseiller financier

Code de courtier/conseiller

Signature du conseiller financier

Date

Placements CI® et la conception graphique de Placements CI sont des marques déposées de CI Investments Inc.

UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CI Investments Inc. faisant affaire sous le nom de Gestion mondiale d'actifs CI (« GMA CI»), « nous », « notre », « nos ») a besoin de vos renseignements personnels pour administrer et fournir les services liés à votre compte (« services de comptes »). Nous utilisons vos renseignements personnels recueillis sur ce formulaire pour vous fournir les produits et services que vous avez demandés, améliorer nos produits et services et remplir nos obligations légales et réglementaires. Des conditions supplémentaires en matière de protection des renseignements personnels s'appliquent à l'utilisation de nos services en ligne et de certains autres services. Nous ne sommes pas responsables du traitement de vos renseignements personnels par les fournisseurs tiers, comme votre conseiller financier et sa société de courtage. Ils traitent les renseignements personnels conformément à leurs propres conditions. Pour administrer et gérer votre compte, nous partageons vos renseignements personnels avec les sociétés membres du groupe de Financière CI et leurs filiales. Vous avez le droit d'accéder à vos renseignements personnels et d'en demander la correction, ou de retirer votre consentement au traitement de vos renseignements personnels. Pour de plus amples renseignements, y compris en ce qui concerne notre recours aux fournisseurs de services à l'extérieur du Canada ou de votre province de résidence, veuillez communiquer avec notre responsable de la protection des renseignements personnels ou consulter la politique de confidentialité de GMA CI au <https://www.cifinancial.com/ci-gam/ca/fr/legal/privacy.html>.